



Septembre 2005

**Questionnaire du Livre vert de l'Union Européenne
sur l'efficacité énergétique**

L'UPRIGAZ ne peut que partager les préoccupations de la Commission sur la nécessité de mettre en œuvre une politique beaucoup plus volontariste et ambitieuse d'économies d'énergie, en faisant appel à une meilleure efficacité dans la mise en œuvre sectorielle des différentes énergies.

Elle ne peut toutefois pleinement adhérer à la présentation de la problématique qu'en fait la Commission dans le Livre vert, qui laisse entendre qu'une telle politique peut, à elle seule, permettre d'aboutir « à une réduction de 20% de la consommation énergétique de l'UE en 2020, par rapport aux prévisions actuelles, ce qui ramènerait la consommation au niveau de 1990, soit environ 1 520 Mtep au lieu des 1900 Mtep prévus ».

Pour l'UPRIGAZ, l'affichage d'un tel objectif devrait s'accompagner d'une analyse de ses possibles conséquences en termes de croissance économique, de niveau de vie et de confort des utilisateurs. Une telle analyse devrait également porter sur les efforts de mutations technologiques et de R&D à entreprendre pour parvenir à l'objectif, en conjuguant progrès technologique et adaptation des comportements.

L'UPRIGAZ estime que le Livre vert, qui arrive de manière paradoxale après que la Commission et les Etats-Membres se sont engagés dans l'élaboration de la Directive sur l'efficacité et les services énergétiques (voire dans sa transposition de manière anticipée au travers de législations spécifiques), risque d'entraîner une certaine confusion, ce qui pourrait porter préjudice à la mise en œuvre d'une stratégie cohérente au niveau de l'UE et renforcer la tendance actuelle des Etats-membres à l'élaboration de politiques publiques nationales, plus ou moins cohérentes, d'économies d'énergie.

En même temps qu'elle transmet ses réponses au questionnaire accompagnant le Livre vert, L'UPRIGAZ suggère donc à la Commission d'entreprendre une analyse visant à démontrer la faisabilité de l'objectif de 20 % d'économies d'énergie, ainsi que d'engager des études approfondies sur la nature des « gisements » d'économies d'énergie considérées et le coût potentiel de leur « mise en exploitation », tant en termes macroéconomiques (points de croissance du PIB, niveau de vie, efforts de R&D...) que microéconomiques (seuils de rentabilité des différentes filières technologiques et des investissements correspondants).

Ainsi, la démarche de la Commission serait-elle assurée du soutien des professionnels de l'énergie, en particulier de l'UPRIGAZ, et de leur engagement à entreprendre les investissements et les actions concourant à la réalisation de l'objectif.

L'UPRIGAZ est, par ailleurs, très favorable à la proposition de création d'un « Forum européen d'énergie durable », rassemblant l'ensemble des parties prenantes concernées, afin de procéder à un retour d'expérience entre les pays membres et à des inter-comparaisons permettant, comme cela a été fait pour l'ouverture des marchés électriques et gaziers avec les Forum de Florence et de Madrid, de procéder à l'évaluation des meilleures pratiques, en vue de les diffuser au sein de la Communauté.

Dans ce cadre, l'UPRIGAZ souhaiterait contribuer activement aux activités et travaux de ce futur forum.

Union Professionnelle des Industries Privées du Gaz
Tour Monge - Bureau 0525 - 22 Place des Vosges - 92979 Paris La Défense CEDEX
Tél : ++33(0)1 47 44 62 22 - Fax : ++33 (0)1 47 44 47 88 - e-mail : uprigaz@uprigaz.com
www.uprigaz.com
SIREN : 429 801 665



1. Comment la Communauté et la Commission en particulier peuvent-ils stimuler plus efficacement l'investissement européen dans les technologies d'efficacité énergétique ? Comment l'utilisation des fonds pour supporter la recherche dans ce domaine peut elle être mieux ciblée ? (Section 1.1)

L'UPRIGAZ considère qu'avant de s'engager, au niveau communautaire, dans l'organisation et le financement de programmes plus ambitieux de recherche et développement scientifique et technologique, il conviendrait de faire, en priorité, un état des lieux des programmes conduits par les pays membres, dans le cadre de leurs politiques publiques nationales, et d'en évaluer les objectifs, les moyens accordés, et les premiers résultats.

Ce benchmarking pourrait valablement constituer la première étape du travail du futur forum.

Il pourrait permettre, en particulier, de définir les actions prioritaires susceptibles de bénéficier des aides communautaires et de donner un contenu concret au programme « Énergie Intelligente Europe » proposé par la Commission, ainsi que de coordonner ce programme avec les mesures d'encadrement des aides d'État en faveur de l'efficacité énergétique, que la Commission doit approuver conformément aux règles relatives aux aides à l'environnement.

L'affichage d'une vision pluriannuelle des programmes d'efficacité énergétique, validés par la Commission et les États membres intéressés, faciliterait, sans aucun doute, un meilleur ciblage des mécanismes de financement les plus efficaces au niveau communautaire ainsi que l'identification des harmonisations et incitations fiscales à prévoir pour faciliter la mise en œuvre de ces programmes.

2. Le mécanisme de commerce des droits d'émission est un outil-clé basé sur les lois du marché permettant de respecter les objectifs de Kyoto et du changement climatique pour développer une réponse Cette politique peut elle être mieux utilisée pour promouvoir l'efficacité énergétique ? Si oui, comment ? (Section 1.1)

L'UPRIGAZ estime que les mécanismes de marché actuellement en place pour les centrales électriques et l'industrie (droits d'émission de GES) ou en cours de mise en place pour les secteurs diffus (Certificats d'économies d'énergie en Grande Bretagne, France, Italie, par exemple) constituent des incitations supplémentaires à la recherche de l'efficacité énergétique, mais que ces mécanismes ne sont pas intrinsèquement suffisants et doivent être accompagnés par la mise en œuvre de programmes technologiques, financiers et fiscaux de portée européenne, conformément à la démarche du Livre vert.

3. Dans le contexte de la stratégie de Lisbonne destinée à revitaliser l'économie européenne, faut-il lier la compétitivité économique avec une meilleure prise en compte de l'efficacité énergétique ? Dans ce contexte, est-il utile de demander à

chaque État membre d'établir des programmes annuels d'efficacité énergétique, et ensuite de comparer ces programmes au niveau communautaire pour assurer une réelle dissémination des meilleures pratiques ? Si oui, comment ? (Section 1.1.3)

L'UPRIGAZ considère, en effet, qu'il pourrait être opportun de demander à chaque État membre d'établir un plan d'action portant sur l'efficacité énergétique et de procéder, au sein du nouveau forum, par un processus de « *peer review* », à une évaluation des meilleures pratiques, en vue de les diffuser rapidement au sein de la communauté.

4. La fiscalité est un des meilleurs outils pour favoriser un changement des comportements ou inciter à recourir à de nouveaux produits moins voraces en consommation d'énergie. La politique européenne pour l'efficacité énergétique doit-elle s'appuyer plus largement sur les instruments fiscaux ? Quelles actions concrètes seraient les plus adaptées à cet objectif ? Comment peut-on l'envisager sans qu'il n'en résulte une augmentation du poids de la taxation. ? Comment peut-on réellement faire payer le pollueur ? (Section 1.1.4)

L'UPRIGAZ estime qu'il y a lieu d'engager, au niveau communautaire, une réflexion approfondie sur la question de la fiscalité des énergies.

Il n'est pas inutile de rappeler, à titre d'exemple, qu'une fiscalité arbitraire sur les carburants, consistant, notamment en France, à taxer davantage les essences que le gas-oil pour des raisons liées au soutien à certains secteurs économiques (transporteurs routiers, pêcheurs...) a eu des effets assez négatifs sur l'environnement. Le maintien, également en France d'une TICGN, à un taux assez élevé (1,4 €/MWh), a des conséquences très négatives sur le développement des meilleures solutions de production thermique de l'électricité que sont les CCGT et les cogénérations fonctionnant au gaz naturel.

Il convient surtout de veiller à ce que le développement de technologies alternatives dans les secteurs, comme les transports, où les énergies sont aujourd'hui lourdement taxées, ne repose pas que sur l'octroi de nouvelles « niches fiscales ». Ce pourrait, par exemple, être le cas des véhicules électriques, qui sont exonérés de la TIPP et ne doivent leur compétitivité qu'à cette exonération fiscale exorbitante.

Sur cet exemple, l'on voit bien que la taxation du transport, qui contribue de manière importante au budget des États membres, ne devrait pas reposer sur le seul critère du choix de l'énergie utilisée, fût-elle la moins polluante, et qu'elle doit être assise sur un partage équitable de la charge fiscale entre l'accès général au système routier et le type d'énergie utilisée, eu égard évidemment au caractère plus ou moins polluant de cette énergie.

L'UPRIGAZ estime, par ailleurs, que les taux de TVA applicables aux différentes formes d'énergie et pour des usages comparables, doivent être harmonisés, dans chacun des États membres. A titre d'exemple, certains termes fixes de vente de l'électricité et du gaz en distribution publique, en France, notamment l'abonnement, sont assujettis à un taux réduit, alors que l'ensemble des facturations des réseaux de chaleur sont soumis à la TVA au taux normal.

5. Est-il envisageable de développer un régime d'aides d'État plus favorable à l'environnement, en encourageant notamment l'éco-innovation et les gains de productivité ? Sous quelle forme ce régime pourrait-il s'organiser? (Section 1.1.5)

L'UPRIGAZ estime qu'il conviendrait de mettre en cohérence la politique de la Commission en matière d'encadrement des aides d'État dans le domaine de l'efficacité énergétique avec les grandes orientations qui découleront des travaux du « forum européen d'énergie durable ».

6. Les autorités publiques sont souvent en première ligne lorsqu'il s'agit de donner l'exemple. La législation devrait-elle viser ces autorités publiques de manière spécifique, par exemple pour appliquer aux bâtiments publics les mesures qui sont préconisées au niveau communautaire ou national. Les autorités publiques peuvent ou doivent-elles tenir compte de l'efficacité énergétique dans les marchés publics ? Cela contribuerait-il à solvabiliser le marché pour certains produits ou de nouvelles technologies ? Comment mettre cela en pratique de façon à promouvoir le développement de nouvelles technologies et fournir les incitations nécessaires pour que l'industrie recherche les nouveaux produits et procédés efficaces énergétiquement ? Comment le réaliser de manière à épargner l'argent public ? Pour les véhicules, veuillez voir la question 20. (Section 1.1.6)

L'UPRIGAZ est assez réservée sur les schémas visant à différencier les mesures d'efficacité énergétique entre les utilisateurs et, en particulier, à faire jouer aux acheteurs publics (Ministères, collectivités territoriales, Postes, Hôpitaux...) un rôle moteur dans l'expérimentation et la promotion de technologies non encore suffisamment validées dans l'ensemble du marché.

Il faut craindre, en effet, deux conséquences potentiellement « perverses » de mesures de cette nature :

- en premier lieu, l'octroi d'une subvention arbitraire à une technologie et ses promoteurs, en dérogation avec la nécessaire transparence des marchés publics ;
- en second lieu, le risque de porter préjudice à la nouvelle technologie, si elle devait être expérimentée en vraie grandeur dans le secteur public avant d'être suffisamment confortée, notamment grâce à une certaine concurrence entre les fournisseurs de cette technologie. Un échec dans l'utilisation par le secteur public d'une technologie prometteuse, mais insuffisamment validée industriellement, pourrait en effet porter préjudice à cette technologie, alors même qu'une introduction plus progressive dans l'ensemble du marché aurait permis d'en garantir la fiabilité.

7. Des fonds dédiés à l'efficacité énergétique ont été utilisés efficacement par le passé. Comment cette expérience peut-elle être renouvelée et améliorée ? Quelles mesures peuvent être adoptées efficacement

- au niveau international
- au niveau de l'UE
- au niveau national
- au niveau régional et local ?

(Section 1.1.7, voir aussi question 22)

L'UPRIGAZ estime que les investissements dans le domaine de la recherche, du développement et de la mise en œuvre des technologies d'efficacité énergétique ont souvent été retardés car d'une part, les fluctuations rapides des cours du pétrole et du gaz conduisaient à ne retenir que les projets avec un retour sur investissement assez court, et que d'autre part,

les mécanismes d'incitation, financière ou fiscale, avaient une durée souvent limitée à un seul exercice budgétaire...

Il conviendrait désormais d'introduire des mécanismes pluriannuels donnant une visibilité suffisante à l'ensemble des parties prenantes sur leurs décisions d'investissements, qu'il s'agisse des fournisseurs d'énergie, des sociétés de service en efficacité énergétique, des utilisateurs industriels et domestiques et, bien évidemment des fournisseurs d'équipements.

L'UPRIGAZ souhaiterait que cette question essentielle soit débattue au sein du futur forum, afin de permettre une orientation des fonds dédiés vers les meilleurs programmes et d'assurer une véritable synergie de l'ensemble des aides (aux quatre niveaux indiqués dans la question) au bénéfice des programmes reconnus comme prioritaires et de leurs promoteurs.

8. L'efficacité énergétique des bâtiments est un domaine où d'importantes économies d'énergie peuvent être réalisées. Quelles mesures pratiques pourraient être prises au niveau de l'UE, au niveau national, régional ou local pour s'assurer que la directive communautaire existante sur les bâtiments est un succès en pratique ? La Communauté doit-elle aller au-delà de la directive existante, par exemple en l'étendant à des locaux plus petits ? Si oui, comment le bon équilibre entre la nécessité de faire des gains d'efficacité énergétique et l'objectif de limiter le poids des contraintes administratives au minimum ? (Section 1.2.1)

L'UPRIGAZ redoute une inflation de textes sur la question des économies d'énergie au niveau communautaire, comme au niveau de chaque État membre.

Elle est, pour cette raison, d'avis de marquer une pause dans l'élaboration de nouvelles directives et suggère une approche moins prescriptive et plus pragmatique de la question des économies d'énergie dans les bâtiments.

L'UPRIGAZ estime que les bâtiments constituent un champ prioritaire pour la réalisation d'économies d'énergie et que, à l'exemple de ce que l'Energy Saving Trust a promu en Grande Bretagne, il est possible de définir une série de mesures concrètes (remplacement des chaudières, isolation des murs et fenêtres, pose de compteurs individuels sur les colonnes de chauffage collectif...) et de les décliner en programmes d'action avec le concours des fournisseurs et des sociétés de services énergétiques, en particulier grâce au système des certificats d'économies d'énergie en cours de mise en place en France.

9. Il est difficile de donner des incitations pour améliorer l'efficacité énergétique d'habitations louées parce que le propriétaire du bâtiment ne paye normalement pas la facture énergétique et n'a donc pas d'intérêt économique à investir dans des améliorations d'efficacité énergétique comme l'isolation ou le double vitrage. Comment ce problème peut-il être traité ? (Section 1.2.1)

L'UPRIGAZ estime que des normes d'isolation minimale devraient être applicables pour tous les bâtiments, indépendamment du choix de la solution de chauffage (individuel, collectif, chauffage urbain...) et de l'énergie mise en œuvre (électricité ou énergie fossile).

Il est, à cet égard, dommageable que les promoteurs de logements neufs, individuels ou collectifs, aient pour critère de choix de la solution de chauffage, non pas le coût moyen actualisé sur la durée de vie des logements, mais seulement le prix de revient de construction

de l'ouvrage, ce qui a conduit, en particulier, à un développement irrationnel du chauffage électrique en France. Il conviendrait donc de rendre obligatoire un niveau minimum de qualité de l'isolation thermique pour tous les bâtiments, anciens ou nouveaux, indépendamment du choix de l'énergie utilisée.

S'agissant des habitations louées, il serait possible de recourir à des solutions contractuelles avec les fournisseurs ou les prestataires de services, ne portant plus sur la simple vente d'énergie, mais sur la garantie d'un confort normalisé, ce qui inciterait ces derniers à économiser sur le poste « énergie », en tout état de cause.

10. Comment renforcer l'impact de la législation sur la performance des produits consommateurs d'énergie chez les ménages ? Quels seraient les moyens les plus adaptés pour inciter la production et la consommation de ces produits ? Les règles actuelles sur l'étiquetage peuvent-elles être améliorées ? Comment l'UE peut-elle lancer des activités de recherche sur la nouvelle génération de produits efficace énergétiquement et la production qui s'en suivra ? Quelles autres mesures pourraient être adoptées :

- au niveau international
- au niveau de l'UE
- au niveau national
- au niveau régional et local ?

(Section 1.2.2)

L'UPRIGAZ n'est pas concernée au premier chef par cette question.

11. Un défi majeur est de s'assurer que l'industrie automobile produise des véhicules toujours plus efficace énergétiquement. Comment cela pourra-t-il se faire ? Quelles mesures devraient être prise pour continuer d'améliorer l'efficacité énergétique des véhicules, et à quel niveau ? Jusqu'où de telles mesures peuvent-elles rester de nature volontaire et dans quelles limites peuvent-elles être obligatoires ? (Section 1.2.3)

Idem question 10

12. Des campagnes d'informations du public ont connu le succès dans certains États membres. Que peut-on et doit-on faire de plus dans ce domaine :

- au niveau international
- au niveau de l'UE
- au niveau national
- au niveau régional et local ?

(Section 1.2.4)

Idem question 10

13. Que peut-il être fait pour améliorer l'efficacité du transport et de la distribution de l'électricité. Comment mettre de telles initiatives en pratique ? Que peut-on faire pour augmenter le rendement du combustible dans la production d'électricité ? Comment promouvoir d'avantage la production distribuée et la cogénération ? (Sections 2.1-2.3)

L'UPRIGAZ est très concernée par la question du développement de la cogénération en France et a publié sur son site internet (www.uprigaz.com) une prise de position, datée de juillet 2005, recommandant une attitude plus volontariste de la Puissance publique française en faveur de ces procédés.

Le document recommande notamment une suppression de la TICGN pour les nouvelles installations de cogénération et l'attribution préférentielle de quota de CO², eu égard aux avantages présentés par ce mode de production d'électricité et de vapeur.

14. Encourager les fournisseurs de gaz et d'électricité à offrir un service énergétique (cad. être d'accord pour chauffer une maison à une température agréée et fournir les services d'éclairage) plutôt que fournir simplement l'énergie est une bonne manière de promouvoir l'efficacité énergétique. Avec de tels arrangements le fournisseur d'énergie a un intérêt économique à ce que la propriété soit énergétiquement efficace et que les investissements nécessaires soient faits. Sinon, les compagnies d'électricité et de gaz ont un intérêt économique que ces investissements ne soient pas faits puisqu'ils vendent plus d'énergie. Comment de telles pratiques peuvent-elles être promotionnées ? Un code ou un accord volontaire est-il nécessaire ou approprié ?

L'UPRIGAZ constate que ces pratiques, que la mise en place du dispositif des certificats d'économies d'énergie ne peut qu'encourager, tendent à se développer spontanément et qu'un soutien institutionnel ou juridique n'apparaît pas comme nécessaire.

15. Dans nombre d'États membres, des certificats blancs (d'efficacité énergétique) ont été ou sont introduits. Devraient-ils être introduits au niveau communautaire ? Est-ce nécessaire étant donné le mécanisme de commerce pour le carbone ? S'ils doivent être introduits, comment le réaliser avec le moins de bureaucratie possible ? Comment faire le lien avec le mécanisme de commerce du carbone ? (Section 2.4)

L'UPRIGAZ estime que l'introduction, au niveau communautaire, des certificats blancs serait aujourd'hui prématurée.

Il lui semble que le découpage envisagé par la France est raisonnable :

- une bourse, au niveau européen, pour le CO², applicable aux centrales électriques et aux équipements thermiques industriels ;
- des certificats d'économies d'énergie pour le secteur diffus (tertiaire et résidentiel) avec possibilités d'échanges et création, à terme, d'une bourse limitée au marché intérieur français.

16. Encourager l'industrie à prendre avantage des nouvelles technologies et équipements qui génèrent une meilleure efficacité énergétique de manière financièrement rentable représente un des plus grands défis de ce domaine. En plus du mécanisme de commerce du carbone, que faudrait-il faire de plus ? Les initiatives prises jusqu'à présent, par des engagements volontaires, des mesures non contraignantes adoptées par l'industrie ou des campagnes d'information ont-elles été efficaces ? (Section 3)

L'UPRIGAZ n'a pas de recommandations particulières dans ce domaine.

17. Un nouvel équilibre entre les modes de transport (un thème majeur de la stratégie établie par le livre blanc adopté par la Commission en 2001 sur la politique européenne des transports à l'horizon 2010) est encore une priorité absolue. Que faire de plus pour augmenter la part de marché des transports par rail, par voie d'eau intérieure et maritime ? (Section 4.2)

Idem

18. Afin d'augmenter l'efficacité énergétique, il est nécessaire de terminer certains projets d'infrastructures du réseau de transport trans-européen. Comment les investissements nécessaires pour les projets d'infrastructures devraient-ils être réalisés, en utilisant quelles sources de financement ? (Section 4.2)

Idem

19. Parmi les mesures qui pourraient être adoptées dans le secteur des transports, lesquelles ont le plus grand potentiel ? La priorité doit-elle être donnée aux innovations technologiques (pneumatiques, moteurs...), particulièrement par des normes définies conjointement avec l'industrie, ou par des mesures réglementaires comme une limitation de la consommation en carburant des voitures. (Sections 4.3-4.5)

Idem

20. Les autorités publiques (états, administrations, autorités régionales et locales) devraient-elles être obligées lors de leurs achats publics d'acheter un pourcentage de véhicules efficace énergétiquement pour leur flotte ? Si oui, comment l'organiser tant en restant neutre quant à la technologie (cad. qu'il n'en résulte pas une distorsion du marché en faveur d'une technologie) ? (Section 4.3)

Voir notre réponse à la question 6

21. Le paiement des infrastructures, notamment l'usage des routes, a commencé en Europe. Une première proposition de renforcement de la tarification pour les professionnels du transport routier a été faite en 2003. Quelques villes ont introduit des taxes de congestion locale. Quelles devraient être les prochaines étapes du paiement des infrastructures ? Jusqu'à quel point les coûts externes comme la pollution les embouteillages et les accidents devraient-ils être imputés à ceux qui les ont causés ? (Section 4.4)

L'UPRIGAZ n'a pas de position à exprimer sur cette question

22. Dans certains États membres, des programmes de financement de projets d'efficacité énergétique, gérés par des compagnies d'efficacité énergétique ont prouvé leur succès. Ceci devrait-il être étendu ? Si oui, comment ? (Section 5.1)

L'UPRIGAZ estime que les fournisseurs ont montré, en particulier en Grande Bretagne, leur capacité à jouer un rôle déterminant, au même titre que les sociétés en efficacité énergétique - et quelquefois en association avec celles-ci - pour la promotion de programmes d'utilisation optimale des ressources énergétiques. Il semble donc opportun que tous les acteurs de la

chaîne puissent contribuer à ces programmes, s'ils le souhaitent, et s'ils s'engagent dans les mêmes conditions produire des résultats. Il est, à cet égard, essentiel, que l'accès aux mécanismes de financement de ces actions soit assuré à tous les acteurs, sur une base transparente et non-discriminatoire.

23. L'Union européenne doit-elle intégrer davantage l'efficacité énergétique dans le cadre de ses relations avec les pays tiers, en particulier dans ses relations de voisinage ? Si oui, comment ? Comment l'efficacité énergétique peut-elle devenir un pilier de l'intégration des marchés régionaux ? Ne faut-il pas également inciter les institutions financières internationales à prêter plus d'attention aux mesures de maîtrise de la demande dans le cadre de leur assistance technique et financière aux pays tiers ? Si oui, quels seraient les investissements ou les mécanismes les plus efficaces ? (Section 6)

L'UPRIGAZ estime, en effet, que le thème de la promotion des technologies et du savoir-faire développés au sein de l'UE, auprès des pays tiers, doit être soutenu par une série d'actions de coopération, en particulier avec la Russie, l'Inde et la Chine.

24. Comment l'avance en Europe dans les technologies et procédés d'efficacité énergétique pourrait-elle être utilisée efficacement dans les pays en voie de développement ? (Section 6.3)

L'UPRIGAZ estime que l'UE peut apporter un soutien institutionnel aux efforts d'exportation des industriels du secteur.

25. Convierait-il de négocier, au sein de l'OMC, des avantages tarifaires et non tarifaires pour les produits efficaces en énergie et encourager les autres pays membres de l'OMC dans ce sens ? (Section 6)

L'UPRIGAZ n'a pas aujourd'hui d'avis sur cette question.